

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

**Séance du jeudi 26 octobre 2021 à 19h30**

Convocation du 21 octobre 2021

Présents : Carole HUP, maire ;  
Rémi HANON et Françoise LALLEMAND maire-adjoints et ;  
Corentin BONNEVIE, Aurélie GAUTHIER, Aurélien GAUTHIER, Denis  
GEOFFRAY, Sandrine HADJADJE, Delphine LARBALETIER, Bruno  
MARCHAND et Françoise PRIEUR, conseillers municipaux.

Secrétaire : Françoise PRIEUR a été désignée secrétaire de séance.

Le précédent compte-rendu qui a été envoyé par mail est accepté à l'unanimité.

**Délibération 2021-51 : Salle polyvalente : Révision des tarifs de location, du règlement intérieur, création de l'option vaisselle et modalités de mise à disposition**

Madame la Maire propose la révision des tarifs de location de la salle polyvalente qui n'ont pas été modifiés depuis plusieurs années. Après concertation, l'assemblée propose une hausse du même pourcentage que ce soit pour les habitants ou pour les locataires extérieurs ; à savoir 220 € le week-end pour les habitants et 385 € pour les extérieurs.

La commission festivités projette d'ajouter la location de vaisselle (1 € par personne pour 2 assiettes plates, 2 assiettes à dessert, 2 verres de 19 cl, 1 flûte, 1 tasse à café et 1 fourchette, 1 couteau et 1 petite cuillère) en option lors des locations. Une caution de 300 € serait demandée et s'il y a de la casse, le montant de celle-ci sera retiré de la caution demandée, sinon elle ne sera pas rendue.

Elle indique aussi vouloir ajouter au règlement intérieur qu'il ne faut pas sortir le mobilier et qu'il y a lieu de trier les couverts par catégorie. Mais aussi que l'état des lieux entrant se fera le vendredi après-midi (vers 15h30) ou en fin de journée (18h30) et que les clés seraient déposées à la Mairie à l'issue de la location.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**ACCEPTE** les modifications suivantes concernant la salle polyvalente :

- Les tarifs de location pour les week-ends seront dorénavant et pour toutes les locations à venir d'un montant de : 220 € pour les habitants de RUVIGNY et 385 € pour les extérieurs (ces tarifs ne s'appliquent pas aux personnes qui ont déjà réservé).
- D'ajouter la location de vaisselle en option (1 € par personne pour 2 assiettes plates, 2 assiettes à dessert, 2 verres de 19 cl, 1 flûte, 1 tasse à café et 1 fourchette, 1 couteau et 1 petite cuillère) et demande à ce qu'une caution de 300 € soit demandée qui sera restituée après la location et réduite s'il y a de la casse.
- L'ajout au règlement intérieur de : ne pas sortir le mobilier, trier les ouverts par catégories et que l'état des lieux entrant se fera le vendredi après-midi (vers 15h30) ou en fin de journée (18h30) et que les clés seraient déposées à la Mairie à l'issue de la location.

**CHARGE** Madame la Maire d'apporter ces changements aux documents en vigueur.

**Délibération 2021-52 : Salaire de l'agent technique : ajustement ou modifications selon les missions confiées**

Madame la Maire expose que l'agent technique qui s'occupe actuellement de l'entretien de la Mairie et de la salle polyvalente accepte de se charger des états des lieux entrants en

présence des locataires et sortants seule de la salle polyvalente lors des locations mais aussi de la vérification de la vaisselle et propose donc de lui attribuer des heures supplémentaires (elle est déjà à temps complet dans une autre structure) pour ces nouvelles attributions.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**ACCEPTE** de verser des heures supplémentaires à l'agent technique lorsqu'elle effectuera des missions complémentaires (état des lieux, vérification de la vaisselle) à la salle polyvalente,  
**CHARGE** Madame la Maire de procéder au versement de celles-ci sur production d'un certificat administratif.

#### **Délibération 2021-53 : Mise à disposition de la salle polyvalente à une association pour l'organisation du Téléthon**

Madame la Maire donne lecture d'un courrier reçu de l'association AFMTELETHON et plus précisément de la responsable locale qui habite Ruvigny et organise une manifestation les 13 et 14 novembre prochains à la salle polyvalente. Elle demande la gratuité, comme cela lui était accordé les années précédentes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

**ACCEPTE** que la salle polyvalente soit mise à disposition gratuitement à cette association pour l'organisation du TELETHON les 13 et 14 novembre 2021.

**CHARGE** Madame la Maire d'appliquer cette gratuité.

#### **Délibération 2021-54 : Manifestations communales : modification des tarifs**

Par délibérations n°2020-09 du 8 septembre 2020 et n°2021-35 du 22 juin 2021, le conseil municipal a voté différents tarifs pour les manifestations communales mais il convient d'y ajouter le montant du billet de tombola et du vin chaud.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

**DÉCIDE** d'ajouter les 2 tarifs ci-dessous aux délibérations citées précédemment :

- Billet de tombola : 1 €
- Verre de vin chaud : 2 €.

**CHARGE** Madame la Maire d'appliquer ces tarifs pour toutes les cérémonies, dès aujourd'hui et jusqu'à nouvel ordre

#### **Délibération 2021-55 : Organisation d'un marché de Noël**

Un marché de Noël sera organisé le dimanche 5 décembre prochain à l'intérieur et devant la salle polyvalente pour les artisans, créateurs et métiers de bouche professionnels. Il est proposé de demander une caution de 50€ qui sera encaissée en cas de non-présence le jour de la manifestation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

**DÉCIDE** d'organiser un marché de Noël le 5 décembre 2021 et de demander une caution de 50€ à chaque exposant qui sera encaissée en cas d'absence le jour même.

#### **Délibération 2021-56 : Précision apportée à la décision modificative votée lors du dernier conseil municipal**

Lors du dernier conseil municipal, la décision modificative suivante a été acceptée par le conseil municipal :

Chapitre 20, compte 205      + 1 080 €  
Chapitre 21, compte 2152    - 1 080 €

Mais, tout d'abord c'était la délibération modificative n°02/2021 et, de plus, le compte 205 n'était pas assez précis, il fallait indiquer le compte 2051 pour parfaite concordance comptable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

**ACCEPTE** la décision modificative n°02/2021 complétée comme ceci :

Chapitre 20, compte 2051 + 1 080 €

Chapitre 21, compte 2152 - 1 080 €

**CHARGE** Madame la Maire de procéder aux écritures correspondantes.

### **Délibération 2021-57 : Approbation du rapport d'activités de Troyes Champagne Métropole**

L'ensemble du conseil municipal a été destinataire du rapport d'activités 2020 de Troyes Champagne Métropole, communauté d'agglomérations dont elle est membre pour approbation. Il leur est donc demandé de délibérer sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

**APPROUVE** le rapport d'activités 2020 de Troyes Champagne Métropole.

**CHARGE** Madame la Maire de diffuser cette délibération à ses services.

### **Délibération 2021-58 : Motion de la Fédération Nationale des Communes Forestières**

Un mail a été reçu de la Fédération Nationale des Communes Forestières avec un projet de délibération concernant le projet de contrat Etat-ONF 2021-2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

**ACCEPTE** de voter la motion de la Fédération Nationale des Communes Forestières et

**APPROUVE** la délibération ci-dessous en y apportant toutefois quelques modifications :

**Exposé des motifs :** Le 10 juin dernier, Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires au sujet des arbitrages conclus récemment pour le Contrat d'Objectifs et Performance (COP) État-ONF. Il a été mentionné les deux points suivants :

- « *Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités.* »
- « *Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...].* »

Le 2 juillet dernier, le Contrat d'objectifs et de performance (COP) État-ONF a été voté lors du conseil d'administration de l'ONF, malgré l'opposition de toutes les parties prenantes autres que l'État (collectivités, filière, syndicats et personnalités qualifiées).

#### **CONSIDERANT :**

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

#### **CONSIDERANT :**

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents :**

- Exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;
- Exige la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;
- Demande que l'Etat **applique** une vraie **gestion** pour les forêts françaises,
- Demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

### **Délibération 2021-59 : SPL XDemat : Approbation du rapport de gestion 2020 du conseil d'administration**

Par délibération du 28 juin 2012, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décisions du 9 mars 2021, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa neuvième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 7 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2020 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires toujours croissant (2 705 au 31 décembre 2020), un chiffre d'affaires de 1 433 158 €, en très nette progression, et un résultat exceptionnel de 279 092 € affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 462 004 €. Ce résultat exceptionnel s'explique par un nombre toujours croissant de collectivités actionnaires de la société, la vente sans précédent de plus de 2 500 certificats électroniques en 2020 (au lieu de 600 à 900 en moyenne) et par la mise en place d'une nouvelle organisation pour la gestion de l'assistance.

Après examen, je prie le Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de me donner acte de cette communication.

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,  
Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,  
Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Le Conseil municipal, après examen, à l'unanimité,  
**DÉCIDE** d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à Madame la Maire de cette communication.

Informations et questions diverses :

- Bilan du vide-greniers : le bilan financier positif de cette manifestation est présenté à l'assemblée. Celle-ci a eu du succès et beaucoup de retours positifs ; elle sera donc renouvelée dans les années à venir.
- Élections politiques 2022 : les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril 2022 et les législatives les 12 et 19 juin 2022.
- Honoraires de l'expertise pour la maison en état de péril imminent : les frais s'élèvent à 1 297.38 €.
- Les remerciements de la famille BÉADES sont lus au conseil municipal.
- Distributeur de viennoiseries : la machine à pain se dégrade et contact va être pris auprès du boulanger propriétaire afin de savoir s'il est intéressé pour la remplacer par une machine à pain et de viennoiseries.
- A2RM : l'association locale des parents d'élèves organise une vente de sapins prochainement et d'autres manifestations au cours de l'année. Les conseillers municipaux sont volontaires pour aider à la distribution des brochures en cas de besoin.
- Entretien des chemins et AFR : du concassé va être commandé pour les chemins mais le sujet de l'AFR est abordé puisqu'une ancienne existait avec les communes de Rouilly-Saint-Loup et Saint-Parres-aux-Tertres. Renseignements vont être pris auprès de la Préfecture, la DDT et les communes concernées pour faire un point et procéder à la dissolution.
- Noël : de nouvelles décorations ont été acquises et il est proposé, comme l'année dernière, de procéder à l'installation d'un grand sapin naturel sur la place.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire déclare la session close.

La séance est levée à 20 heures 37.

La Maire,  
  
  
Carole HUP